

14370

Séance du 08 janvier 2025

Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20250108-D\_1\_2025-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2025  
Date de réception préfecture : 09/01/2025

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 03/01/2025  
Date d'affichage : 03/01/2025  
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le huit janvier, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BOHEME Alain, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle Monsieur MARTIN Patrice, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur LEBON Nicolas, Madame MARIE Christelle, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe donne pouvoir à Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur TURPIN Laurent

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie LENORMAND

**Objet : Crédit d'avances**

Délibération 1/2025

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de créer une régie d'avance pour les dépenses à régler sur place lors du voyage scolaire de 24 élèves en Finlande et lors du voyage préparatoire.

En application de l'article L.2122-22 AL 7 du Code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au service.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 9 janvier 2025

Le Maire

La secrétaire

R-M LENORMAND

